

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31870**

Intitulé

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe III: Métiers bâtiment et du patrimoine architectural - Classe 19: Métiers de la piscine Option: Maintenance et service

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

232 Bâtiment : construction et couverture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le professionnel de maintenance et service des piscines effectue tous les travaux en totale autonomie, de préparation d'interventions, de mise en service, de contrôles de maintenance, de dépannage et de remplacement des équipements, ainsi que le suivi des installations en maîtrisant les techniques économiques et de développement durable (Environnement, Économie d'énergies, Évacuation des déchets). Il intervient sur des circuits de recyclages, de traitements de l'eau et de l'air, de chauffage, électriques, sur l'étanchéité et la pose d'équipements annexes, sur des piscines privées à usage familial, ou de collectivités, publiques et de santé, ainsi que les SPAS.

Les activités consistent à :

- Réaliser la gestion, l'entretien et le suivi des installations et communiquer les conseils et les consignes de sécurité à l'utilisateur.
- Diagnostiquer un dysfonctionnement sur place ou à distance, il intervient ou donne les conseils et solutions.
- Organiser une intervention,
- Réaliser la mise en service des installations,
- Réaliser le dépannage des matériels et la remise en état ;
- Réaliser la rénovation des installations et équipements ;
- Contrôler et optimiser le fonctionnement de l'installation,

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Recenser et créer les documents pour la prise en charge de l'installation et des spécificités propres au client ;
- Proposer un projet susceptible d'améliorer la prestation de service au client ;
- Organiser des opérations de maintenance prenant en compte l'ensemble des contraintes (client, déplacements, personnels, matériels, saisonnalité, conditions climatiques et environnementales) ;
- Réaliser une intervention mettant en évidence les capacités d'initiative et de méthodes d'organisation, des techniques et la parfaite maîtrise des savoir-faire et savoir être ;
- Diagnostiquer des dysfonctionnements et les solutionner sur place ou à distance ;
- Établir une relation de qualité avec le client, les fournisseurs, en mobilisant des compétences relationnelles avec la clientèle et la hiérarchie.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement dans des PME-PMI artisanales dans les secteurs suivants des fabricants distributeurs, des constructeurs, des installateurs et des revendeurs.

Ouvrier hautement qualifié, Artisan, Chef d'équipe, Chef de chantier, Entrepreneur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1603 : Installation d'équipements sanitaires et thermiques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuve est, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre réelle relevant du métier qui consiste en la réalisation et l'expertise d'une installation familiale ou de collectivité. L'élaboration de tout ou partie d'un projet d'optimisation, la réalisation des croquis, des relevés, des plans. Les procédures d'intervention sur une installation prenant en compte les critères environnementaux. La réalisation des essais, des mesures, de la performance des équipements installés, l'optimisation de performance du fonctionnement. La proposition de modifications d'installation et des solutions chiffrées. La mise en œuvre de l'organisation de la maintenance et la gestion des installations en prenant en compte l'ensemble des conditions (moyens, coût, environnement...).

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective

dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		voir ci dessus
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924 : 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.